



CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

Tel. 03.20.66.90.63 – Fax. 03.20.45.15.82

syndic@cabinet-sandevair.com

www.cabinet-sandevair.com

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Résidence du 95 bd Carnot, à Lille

du 18 décembre 2018

Après émargement de la feuille de présence, les 9 copropriétaires sur 18 présents et représentés totalisent 6979 tantièmes sur 11060.

DECISIONS

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

1° Constitution du Bureau

PROPOSITION DE DECISION (majorité simple art. 24)

Après appel de candidatures, l'Assemblée Générale procède à la constitution de son bureau et élit :

M. Faucon Président de séance

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR11309802221



CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

Tel. 03.20.66.90.63 – Fax. 03.20.45.15.82

syndic@cabinet-sandevair.com

www.cabinet--sandevair.com

M. Cliche Scrutateur

M. Aubourg Secrétaire

Approbation à l'unanimité des présents et représentés

2° Informations sur les travaux

Cette résolution ne fera pas l'objet d'un vote

M. Aubourg informe sur les travaux :

- caves
- électricité
- portail

3° Assignation de la société BCR

PROPOSITION DE DECISION (majorité simple art. 24)

M. Cliche vote pour l'assignation, mais accepte de se rendre à une tentative amiable de solution, où il sera convié : révision de conciliation sous l'égide du syndic.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR 11309802221



CABINET SANDEVOIR

11 GRAND PLACE - 59100 ROUBAIX

Tel. 03.20.66.90.63 – Fax. 03.20.45.15.82

syndic@cabinet-sandevair.com

www.cabinet-sandevair.com

M. Faucon vote pour, à défaut d'une réalisation totale dans le délai d'un mois (avec le devis en conformité).

Mme Lamart vote contre.

4° Questions diverses

Le syndic rappelle que les documents sont consultables sur extranet :

- Lien internet: <http://www.alur.cabinet-sandevair.com/index.html>
- Numéro identifiant : 21
- Mot de passe : mlp951

LE PRESIDENT

LE SCRUTATEUR

LE SECRETAIRE

Rappel de l'article 42 al. 2

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le syndic des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa ».

Il vous est conseillé de conserver tous vos procès-verbaux d'assemblées générales afin de les remettre à l'acheteur, dans l'hypothèse de la vente de votre lot de copropriété.

ADMINISTRATION DE BIENS – SYNDIC DE COPROPRIETES
AGENCE IMMOBILIERE, MANDATAIRE EN VENTE DE FONDS DE COMMERCE
SOCIETE EN NOM COLLECTIF - R.C. ROUBAIX 309.802.221.77.B.52 - SIRET 309.802.221.00015
TVA N° FR 11309802221